

NUMERO 823 DU 30 MARS 2004

# L'UNITÉ

SNUI

L'HEBDOMADAIRE DU SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS



## ELECTIONS CAP 2004

*Dans ce n° 823*

- *Les élections 2004* p. 4
- *Les nouvelles CAP nationales* p. 6
- *Analyses et commentaires* p. 8
- *Plan «qualifs» 2004* p. 10
- *Contrôle fiscal* p. 12
- *ATTAC* p. 14
- *Concours ministériel C* p. 16

*Le SNUI remercie les 30 294 agents des Impôts qui ont voté pour lui le 11 mars. Tous les élus en CAP et tous les militants s'efforceront de justifier la confiance exprimée à leur égard.*

## Brèves...

## Brèves...

## Brèves...

### ■ Mépris à la une !

Le dernier numéro de la Lettre de la DGI (n° 338) a fait réagir de nombreux adhérents qui ont trouvé particulièrement choquant le dessin illustrant la nouvelle coopération internationale avec les ex-pays de l'Est.

La caricature représentant deux fonctionnaires fiscaux de ces pays comme des martiens demeurés ayant du mal à suivre les instructions du coopérant «civilisateur» de la DGI «fleure bon l'époque coloniale», comme le souligne un de nos lecteurs qui se demande aussi ce qui autorise la DGI à faire la leçon à la planète entière ?

Ce que le SNUI a remarqué, de son côté, à la lecture de l'article, c'est que les conventions de coopération avec l'Est européen ont fait l'objet d'un véritable marché et c'est dit tel quel dans la Lettre : «La France en a rapporté une dizaine en matière fiscale. Exemple d'un des plus gros d'entre eux en Pologne, pour un budget de 2 millions d'euros». L'Europe étendue se construit sur de bien curieuses valeurs !

### ■ La télédéclaration à Chartres

Dans ses efforts de promotion des démarches dématérialisées, l'administration pousse parfois le bouchon un peu loin et la DSF d'Eure-et-Loir vient de se distinguer en inspirant un article de presse du 10 mars particulièrement irritant.

Comme ses homologues, elle a bien entendu vanté les avantages liés à la télédéclaration (pas de pièces justificatives et des délais supplémentaires), mais elle a cru utile de préciser que c'était plus sûr qu'une transmission par la Poste (bravo la solidarité entre agents du service public !) et puis qu'on évitait aussi les erreurs de saisie des agents.

Colère du SNUI, explications embarrassées de la direction, finalement notre section locale a été accusée d'ergoter et d'être fermée au modernisme. Les agents, eux, ont retenu que pendant la campagne IR leur hiérarchie préférerait mettre en avant leurs éventuelles défaillances que leurs incontestables efforts.

Il sera sans doute nécessaire de revenir sur les modes récents de communication de notre DGI, tant les crispations ont été nombreuses depuis le début mars.

### ■ Communication

Si à Chartres l'administration s'est laissée aller, face à la presse, à mépriser le travail des agents, à Bercy, Francis Mer a monté tout un ramdam médiatique sur la rémunération au mérite et la nouvelle évaluation-notation.

Le 15 mars, soucieux de «communiquer» lui aussi, le SNUI a tenu sa traditionnelle conférence de presse et il en a profité pour répliquer au ministre sur les nouveaux modes de motivation des fonctionnaires.

«Nous ne sommes pas une entreprise, a rappelé Serge Colin, nous ne voulons pas d'une contractualisation d'objectifs qui peut s'avérer catastrophique (peut-on imaginer un intéressement au montant des redressement ?...)».

A propos du contrôle, le manque de moyens a été souligné, manque qui se traduit par une dégradation des fréquences de vérification (66 ans en moyenne !).

Une image a fait «tilt» : les professions libérales en Ile-de-France sont menacées d'un contrôle... tous les trois siècles et demi !

Le SNUI ne s'est pas contenté de sortir des chiffres à sensation, il s'est aussi livré à une analyse détaillée de la guerre que le libéralisme mène contre les impôts directs (l'impôt sur le revenu ne représentait plus que 17 % des recettes brutes fiscales en 2003, contre près de 22 % en 1993).

## Le SNUI en deuil



**Robert  
HEMMLER**

Nous venons d'apprendre, avec beaucoup de tristesse, le décès à l'âge de 77 ans de notre camarade Robert HEMMLER.

Robert a été le secrétaire de la section SNUI des Ardennes dès la création du SNUI en 1962 et jusqu'en 1972. Avant 1962, il était le représentant du Syndicat national des cadres des contributions directes et du cadastre dans son département.

Toutes celles et tous ceux qui ont pu passer par les Ardennes dans ces années-là ont forcément croisé un jour Robert. Et un certain nombre ont adhéré au SNUI à cette occasion. L'efficacité de sa présence militante a d'ailleurs été confirmée dès les élections en CAP de mai 1973, les premières pour lesquelles le SNUI et le SNADGI-CGT ne faisaient plus liste commune : c'est dans le département des Ardennes que le SNUI a fait son meilleur score (36,7 %).

Robert a été administrateur régional de Champagne-Ardenne de 1962 à 1974. Sa cordialité spontanée lui a apporté l'amitié de beaucoup de camarades ; sa détermination et sa rigueur obligeaient souvent l'administration à l'écouter et à l'entendre. Fidèle à ses idées, fidèle en amitié, Robert était encore venu, en voisin, au congrès de Lille de décembre 1998. Il participait toujours aux réunions du bureau du SNUI des Ardennes et il a tenu à faire quelques manifestations «pour les retraités» au printemps 2003 avec la Fédération Générale des Retraités et aux côtés des «actifs».

Le SNUI présente ses condoléances attristées aux membres de sa famille .

## **Elles ont dit quoi, les urnes ? ...**

**Les agents des Impôts en ont terminé avec leurs opérations électorales du mois de mars.**

**Du côté professionnel, ils ont largement confirmé le SNUI dans son rôle de principal syndicat, mais en propulsant le SNADGI-CGT dans une position nouvelle.**

**Pour ce qui concerne les Régionales et les Cantonales, ils ont fait comme tous les Français, ils ont tenu à donner un caractère national à des scrutins qui n'en demandaient, a priori, pas tant !**

**Tout cela va-t-il, cependant, contribuer à changer la donne ?...**

**La DGI va-t-elle tenir compte du fait que 80 % de ses fonctionnaires ont voté pour les deux syndicats les plus combattifs, s'affichant ouvertement, et depuis longtemps, hostiles aux réformes libérales ? ...**

**Plus globalement, le gouvernement va-t-il suffisamment «muer» pour témoigner d'une prise de conscience du malaise social ?**

**Rien n'est moins sûr !**

**On aura beau demain changer des femmes et des hommes à la tête des ministères, on aura beau reparler de la fameuse «fracture», deux éléments joueront contre un véritable changement : le diktat économique libéral, la dispersion des expressions revendicatives des salariés et des retraités, des actifs et des chômeurs, du «privé» et du «public», des jeunes et des moins jeunes.**

**Le diktat économique, le MEDEF va se charger d'en rappeler la force et le fait de limoger ou non Francis Mer, lors d'un éventuel remaniement, n'y changera rien : on continuera de choyer les entrepreneurs et les spéculateurs en encensant la déesse Croissance. La redistribution des richesses, une autre fiscalité, le mieux-disant social, tout cela risque d'attendre encore !**

**La dispersion de tous ceux qui souffrent de la politique actuelle, elle a été traduite le 22 mars, les protestations s'exprimant sous de multiples «couleurs» politiques ; elle est aussi visible tous les jours, dans les bureaux, les usines, partout. La grogne est générale mais elle demeure sourde, diffuse, tellement les réceptacles possibles sont nombreux. On le voit bien autour de nous : l'une va militer dans une association, l'autre va se tourner vers les «verts», les «rouges» ou les «bleus» ; et il y a même beaucoup de «paumés» qui en arrivent à invoquer le Front National ! ...**

**Et puis, surtout, il y a tous ceux qui se replient sur eux-mêmes, accrochés certes à des valeurs personnelles profondes, mais ne sachant où les faire fructifier.**

**Nous n'en démordrons pas, le syndicalisme peut redevenir un pôle de rassemblement contribuant bien davantage à la transformation sociale. Sans retomber dans les errements d'il y a quarante ans, sans songer à rebâtir des projets de société globaux, les organisations les plus combattives et les plus accrochées au syndicalisme d'adhésion ont un devoir de fédération des mécontentements en affichant trois priorités : la défense des libertés, la reconquête de droits sociaux, la promotion du service public républicain facteur de cohésion nationale.**

## Elections CAP 2004

# Plus de 1000 sièges en CAP locales

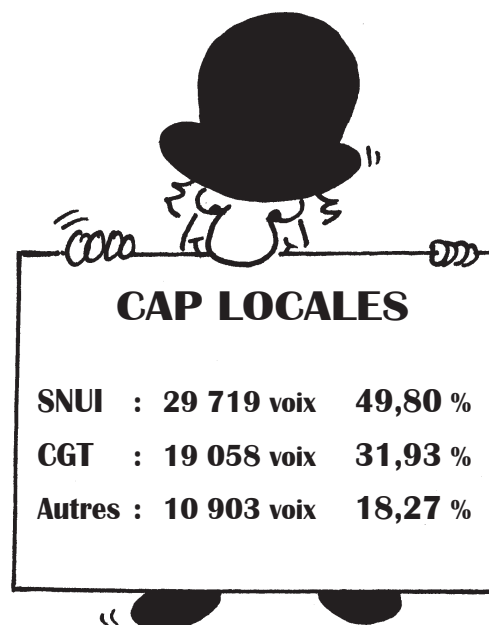
Depuis les élections du 5 décembre 2000, la DGI a profondément changé. Effectifs fortement renouvelés, réformes en tous sens, garanties des agents très directement et constamment « bombardées » par la Centrale, il n'a jamais été facile pour le SNUI de faire face à ses obligations de premier syndicat.

Il n'a, en particulier, pas été commode de remplir le mandat reçu il y a 3 ans de tenir correctement 56 % des sièges des nouvelles CAP locales.

Finalement, le verdict du 11 mars a traduit une confiance maintenue, un agent sur deux, à quelques voix près, ayant une nouvelle fois voté SNUI.

Comme l'indiquent les tableaux ci-dessous, c'est aussi l'homogénéité des votes qui est satisfaisante, les inspecteurs, contrôleurs et agents d'assiette ayant accordé à peu près le même pourcentage de suffrages à nos listes (autour de 50 %).

Un nouveau défi est à relever, plus de 1 000 sièges sur 1 804 sont revenus au SNUI, à nos élus de maintenir un cap combatif !



## Le verdict du 11 mars

### CAP LOCALES n° 1 (participation 79,22 %)

Syndicats	Voix	%	Sièges
SNUI	5 558	50,62	208
CGT	3 241	29,52	99
FO	654	5,96	10
CFDT	849	7,73	21
UNSA	120	1,09	2
CGC	25	0,23	-
CFTC	-	-	-
SUD	6	0,05	-
Listes communes	527	4,80	16
TOTAUX	10 980	100	356

### CAP LOCALES n° 2 (participation 89,12 %)

Syndicats	Voix	%	Sièges
SNUI	9 680	49,58	401
CGT	6 153	31,52	231
FO	1 924	9,85	46
CFDT	1 042	5,34	23
UNSA	178	0,91	4
CGC	-	-	-
CFTC	21	0,11	-
SUD	50	0,26	2
Listes communes	476	2,44	18
TOTAUX	19 524	100	725

### CAP LOCALES n° 3 (participation 86,57 %)

Syndicats	Voix	%	Sièges
SNUI	14 481	49,63	392
CGT	9 664	33,12	249
FO	2 912	9,98	49
CFDT	1 173	4,02	11
UNSA	213	0,73	3
CGC	-	-	-
CFTC	53	0,18	-
SUD	67	0,23	2
Listes communes	613	2,10	17
TOTAUX	29 176	100	723

## Une bipolarisation encore plus marquée

Déjà, en l'an 2000, le SNUI et le SNADGI-CGT avaient « trusté », à eux deux, plus de 1 500 sièges dans les nouvelles CAP locales (légèrement plus de 80 %).

Le scrutin du 11 mars 2004 a encore renforcé cette bipolarisation ; ce sont désormais presque 90 % des sièges que vont occuper les militants des deux syndicats (plus d'un millier pour le SNUI, pas loin de 600 pour le SNADGI).

L'explication est simple : les réseaux de proximité permettent seuls d'élaborer des listes locales, mais dans le même temps, il faut toute la force d'organisations très structurées pour tenir la route dans la tourmente

des restructurations et des réformes de gestion.

Qu'il nous soit permis ici, une nouvelle fois, de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont accepté d'être candidats et qui, une fois élus, vont devoir défendre leurs collègues au sein d'organismes paritaires toujours aussi mal ficelés.

Qu'il nous soit permis, surtout, de remercier chaleureusement les 29 719 agents de tous les grades qui ont fait confiance à nos candidats locaux.

A noter une participation un peu en repli en 2004, surtout marquée chez les inspecteurs (79,22 % de votants).

# CAP nationales : un siège de plus, léger tassement en voix

## CAP NATIONALES

<b>SNUI</b>	<b>: 44,96 %</b>	<b>(- 0,97)</b>
<b>CGT</b>	<b>: 29,62 %</b>	<b>(+ 4,33)</b>
<b>FO</b>	<b>: 10,65 %</b>	<b>(- 0,94)</b>
<b>CFDT</b>	<b>: 7,99 %</b>	<b>(- 2,35)</b>
<b>Autres</b>	<b>: 6,78 %</b>	<b>(- 0,07)</b>

Bien que demeurant d'un niveau très élevé (supérieure à 86 %), la participation aux scrutins du 11 mars a marqué un léger recul que l'on peut imputer à la fois au contexte général et au climat spécifique à la DGI poussant au découragement (rythme et philosophie des réformes, impossibilité de stopper le rouleau compresseur). Cette même explication vaut sans doute pour ce qui concerne le très léger tassement du SNUI (moins d'un point par rapport à 2000) ; le syndicat majoritaire, tout particulièrement exposé depuis trois ans, a sans doute été «épinglé» pour son discours très fort contre les réformes pas assez suivi d'actions concrètes. Ceci étant, en conservant la confiance de plus de 30 000 agents (plus de 10 000 suffrages d'avance sur la CGT), le SNUI est une nouvelle fois sorti vainqueur de la confrontation électorale, en regagnant même le fameux siège des géomètres perdu en 1997.

## Les résultats globaux en voix (CAP par CAP)

	SNUI	CGT	FO	CFDT	UNSA	CGC	CFTC	Observations
CAP n° 1	346	155	121	350	20	223	-	1 392 inscrits 1 215 exprimés
CAP n° 2	1 519	835	269	642	205	508	54	4 740 inscrits 4 032 exprimés
CAP n° 3	5 215	3 068	938	1 199	333	322	287	14 051 inscrits 11 362 exprimés
CAP n° 4	150	850	88	107	-	-	12	1 502 inscrits 1 207 exprimés
CAP n° 5	9 251	5 770	2 304	1 406	605	146	338	22 974 inscrits 19 820 exprimés
CAP n° 6	13 693	9 196	3 431	1 676	996	-	519	35 523 inscrits 29 511 exprimés
CAP n° 7	120	80	26	-	-	-	-	287 inscrits 226 exprimés
<b>TOTAUX</b>	<b>30 294</b>	<b>19 954</b>	<b>7 177</b>	<b>5 380</b>	<b>2 159</b>	<b>1 199</b>	<b>1 210</b>	<b>80 469 inscrits 67 373 exprimés</b>

## Les résultats globaux en pourcentages (évolution 2000-2004)

	SNUI		CGT		FO		CFDT		UNSA		CGC		CFTC	
	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004
CAP n° 1	23,56	28,48	9,54	12,76	16,03	9,96	23,96	28,81	2,64	1,65	24,28	18,35	-	-
CAP n° 2	36,58	37,67	15,71	20,71	9,25	6,67	16,74	15,92	4,85	5,08	15,71	12,60	1,17	1,34
CAP n° 3	47,70	45,90	21,45	27	8,86	8,26	13,13	10,55	2,50	2,93	4,24	2,83	2,11	2,53
CAP n° 4	12,94	12,43	66,49	70,42	7,33	7,29	13,24	8,86	-	-	-	-	-	0,99
CAP n° 5	46,91	46,68	24,46	29,11	12,66	11,62	9,85	7,09	2,55	3,05	1,76	0,74	1,81	1,71
CAP n° 6	47,98	46,40	27,09	31,16	12,17	11,63	8,32	5,68	2,66	3,38	-	-	1,78	1,76
CAP n° 7	47,28	53,10	30,95	35,40	11,75	11,50	6,02	-	4,01	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>45,94</b>	<b>44,96</b>	<b>25,28</b>	<b>29,62</b>	<b>11,59</b>	<b>10,65</b>	<b>10,33</b>	<b>7,99</b>	<b>2,68</b>	<b>3,20</b>	<b>2,44</b>	<b>1,78</b>	<b>1,73</b>	<b>1,80</b>
	- 0,97		+ 4,33		- 0,94		- 2,35		+ 0,53		- 0,66		+ 0,06	

Les élections de 2000 n'avaient pas provoqué de grand changement dans le paysage syndical. Celles de 2004, par contre, ont fait plus sérieusement bouger les choses : la CFDT a payé cher une ligne générale de moins en moins compréhensible et la CGT a bénéficié à la fois des transferts des déçus du «chéréquisme» et d'une sorte d'effet «force tranquille» dans une période très agitée.

Un SNUI à près de 45 %, un SNADGI-CGT progressant jusqu'à approcher les 30 %, il y a bien un couple d'organisations dominantes à la DGI qui va jusqu'à recueillir tout près de 23 000 voix dans la catégorie C (ACA, AA et AST). Même dans la CAP n° 2, celle de l'encadrement, les deux syndicats de tête cumulent plus de 58 % des suffrages en progressant tous les deux sensiblement.

# La nouvelle configuration des

**CAP n° 1**  
commandement



CONCERNE ENVIRON 1 400 AGENTS  
1 392 inscrits - 1 267 votants (91,02 %)

**11 sièges à répartir**

SNUI : 28,48 % → 3 sièges (CSFN, CH, Dir. div.)  
 CGT : 12,76 % → 1 siège (Recev. divisionnaire)  
 FO : 9,96 % → 1 siège (Recev. divisionnaire)  
 CFDT : 28,81 % → 4 sièges (CSFF, CSFN, D. dép. Dir. divis.)  
 CGC : 18,35 % → 2 sièges (D. dép., CH)  
 UNSA : 1,65 % → 0 siège

**Les élus du SNUI**

■ CSF classe normale			
- Alban CLAIRAC	Montauban		titulaire
- Paul SALVI	Bar-le-Duc		suppléant
■ Conservateurs des Hypothèques			
- André CASTREC	Cergy		titulaire
- Jean-Pierre BOITEAU	Chambéry		suppléant
■ Directeurs divisionnaires			
- Gérard VOLCK	Amiens		titulaire
- Joël BERTIN	Nice		suppléant

**CAP n° 2**  
encadrement



CONCERNE ENVIRON 4 700 AGENTS  
4 740 inscrits - 4 151 votants (87,57 %)

**14 sièges à répartir**

SNUI : 37,67 % → 6 sièges (IDCN, IDCE, RP2, RP, IP2, IP1)  
 CGT : 20,71 % → 3 sièges (IDCN, RP1, IP2)  
 FO : 6,67 % → 1 siège (RP2)  
 CFDT : 15,92 % → 2 sièges (IDCN, IP2)  
 CGC : 12,60 % → 2 sièges (IDCE, IP1)  
 UNSA : 5,08 % → 0 siège  
 CFTC : 1,34 % → 0 siège

**Les élus du SNUI**

■ IP 1ère classe			
- Loïc COURBARIEN	Rennes		titulaire
- Pierre DELBART	Evreux DIRCOFI		suppléant
■ IP 2ème classe			
- Bernard CAMUT	Bureau National		titulaire
- Paul JEAN-PIERRE	Sète		suppléant
■ ID classe exceptionnelle			
- J.-Pierre PAQUET	Seynod		titulaire
- Jean MARCEROU	Tours		suppléant
■ ID classe normale			
- Gilles VERDIER	Aubervilliers		titulaire
- Michel VIXAC	Paris-Centre		suppléant
■ RP 1ère classe			
- Jean DUBROCA	Bayonne		titulaire
- Monique BOUQUET	Paris-Nord		suppléante
■ RP 2ème classe			
- René NALLET	Louhans		titulaire
- Jean-Michel GARAY	Perpignan		suppléant

**CAP n° 3**  
inspecteurs



CONCERNE ENVIRON 14 000 AGENTS  
14 051 inscrits - 11 686 votants (83,17 %)

**8 sièges à répartir**

SNUI : 45,90 % → 5 sièges  
 CGT : 27,00 % → 2 sièges  
 FO : 8,26 % → 0 siège  
 CFDT : 10,55 % → 1 siège  
 CGC : 2,83 % → 0 siège  
 UNSA : 2,93 % → 0 siège  
 CFTC : 2,53 % → 0 siège

**Les élus du SNUI**

Titulaires		
- Carole SOMNY	Bureau National	
- Bruno MOULIGNE	Saint-Leu-la-Forêt	
- Roger GUGLIELMI	Marseille	
- Véronique VAIREAUX	Paris-Sud	
- William WILMORT	Pont-L'Evêque	
Suppléants		
- Thi-Trinh LESCURE	Bureau National	
- Emmanuel GENIQUET	Lyon	
- Denis LAGRENE	Pantin - DVNI	
- Josiane LESCROEL	La Rochelle	
- Christine SAUVAGE	Belfort - DIRCOFI	

# CAP nationales



## CAP n° 4 géomètres

CONCERNE ENVIRON 1 500 AGENTS  
1 502 inscrits - 1 226 votants (81,62 %)

**6 sièges à répartir**

SNUI : 12,43 % → 1 siège (Géomètre)  
CGT : 70,42 % → 5 sièges (G.P., Géomètre, TG)  
FO : 7,29 % → 0 siège  
CFDT : 8,66 % → 0 siège  
CFTC : 0,99 % → 0 siège

### Les élus du SNUI

- Marie-Laure CHEVANT	Chateauroux	titulaire
- Stephen MATHEY	Sedan	suppléant

## CAP n° 5 contrôleurs

CONCERNE ENVIRON 23 000 AGENTS  
22 974 inscrits - 20 443 votants (88,98 %)

**12 sièges à répartir**

SNUI : 46,68 % → 6 sièges (3 CP, 1 C1, 2 C2)  
CGT : 29,11 % → 4 sièges (1 CP, 1 C1, 2 C2)  
FO : 11,62 % → 1 siège (C1)  
CFDT : 7,09 % → 1 siège (C1)  
UNSA : 3,05 % → 0 siège  
CGC : 0,74 % → 0 siège  
CFTC : 1,71 % → 0 siège

### Les élus du SNUI

■ <b>Contrôleur principal</b>		
- Denis HABOUZIT	Bureau National	titulaire
- Nath. VIDAL-TORREILLES	Perpignan	titulaire
- Maurice JARJAT	Mâcon	titulaire
- Christian MOURIES	Marseille	suppléant
- Françoise DESCHAMPS	Lyon	suppléante
- Didier PIBOULEAU	Le Havre	suppléant
■ <b>Contrôleur 1ère classe</b>		
- Maurice MARTIN	Reims	titulaire
- Claude DESPLATS	Albi	suppléant
■ <b>Contrôleur 2ème classe</b>		
- Daniel SANCHEZ	Bureau National	titulaire
- Maryline DUPUIS	Cergy	titulaire
- Laurent ZOMMER	Nancy	suppléant
- Patrick COUTANT	Clermont/Oise	suppléant

## CAP n° 6 agents d'assiette

CONCERNE ENVIRON 35 500 AGENTS  
35 523 inscrits - 30 697 votants (86,41 %)

**12 sièges à répartir**

SNUI : 46,40 % → 7 sièges (3 ACA, 2 ACAP 2, 2 ACAP 1)  
CGT : 31,16 % → 4 sièges (1 ACA, 1 ACAP 2, 2 ACAP 1)  
FO : 11,63 % → 1 siège (ACAP 2)  
CFDT : 5,68 % → 0 siège  
UNSA : 3,38 % → 0 siège  
CFTC : 1,76 % → 0 siège

### Les élus du SNUI

■ <b>ACAP 1</b>		
- Daniel ANTION	Verdun	titulaire
- Liliane DUVAL	Angers CSI	titulaire
- Michel POUJOULA	Millau	suppléant
- Chantal BLAISE	Paris-Sud	suppléante
■ <b>ACAP 2</b>		
- Christine MIRROIR	Bureau national	titulaire
- Elisabeth BONHOMME	Bureau national	titulaire
- Odette DEMOL	Metz	suppléante
- Marie-Paule GROS	Toulon	suppléante
■ <b>ACA</b>		
- Hélène COUJOU	DRESG	titulaire
- Karine DELISSE	Tourcoing	titulaire
- Isabelle PETIT	Charl. Mezières	titulaire
- François LE PUIL	Vannes	suppléant
- William CHAUDRON	Paris-Ouest	suppléant
- Alexandre VICHERY	Pantin DVNI	suppléant

## CAP n° 7 AA et AST

CONCERNE MOINS DE 300 AGENTS  
- 287 inscrits  
- 243 votants (84,67 %)

**4 sièges à répartir**

SNUI : 53,10 % → 3 sièges  
CGT : 35,40 % → 1 siège  
FO : 11,50 % → 0 siège

### Les élus du SNUI

■ <b>AA ET AST de 1ère classe</b>		
- Philippe GARNIER	Paris DNID	titulaire
- Hubert BOTTEMER	Wissembourg	suppléant
■ <b>AA et AST de 2ème classe</b>		
- Michel DUFOURMANTELLE	Libourne	titulaire
- Christophe COIFFIER	Villejuif	titulaire
- Gérard HAGEN	Verdun	suppléant
- Nicolas BUGUET	Dole	suppléant

# LES RETOMBÉES DES SCRUTINS

Au moment de boucler ce numéro, le décompte des sièges en CTPD et CTPS n'avait toujours pas été communiqué par la Centrale ; on ne connaissait pas non plus toutes les données des scrutins dans certaines administrations financières et on ne pouvait donc pas faire un compte rendu rigoureux de la situation des fédérations syndicales du Minefi.

Au delà des conséquences chiffrables (nombre de sièges en CTP, en CHS, dans les conseils de l'action sociale, volume de droits syndicaux, ...), on pouvait cependant faire quelques constats d'évidence sur les effets des votes du 11 mars, en commençant par la situation du SNUI à la DGI.

## DES LEÇONS À TIRER À LA DGI

Qu'il s'agisse du léger tassement enregistré dans les CAP nationales dans les trois grands groupes d'agents (inspecteurs, contrôleurs, ACA) ou de l'ouverture d'une phase de confrontation renforcée avec le SNADGI-CGT, les scrutins de mars 2004 obligent le SNUI à une réflexion globale (au niveau national comme au sein de chaque section syndicale).

Comme nous l'avons déjà souligné, le SNUI a été particulièrement exposé ces dernières années et il se doit d'entamer trois réflexions pour que ses positions de syndicat majoritaire ne s'effritent pas davantage.

- L'action de proximité, argument fort de la campagne électorale, n'est pas toujours une réalité, loin s'en faut ; il faut donc en tout premier lieu travailler encore et encore à rendre le militantisme plus homogène.

- La difficulté de tenir plus de 1000 sièges dans les CAP locales ne peut ensuite être niée et il va falloir encore mieux coordonner les positions pour ne pas se voir reprocher davantage de contribuer au mauvais fonctionnement d'un paritarisme local que nous avons pourtant largement dénoncé.

- Il faut enfin convenir de l'extrême difficulté à satisfaire toutes les attentes sur le sujet des réformes et, de ce point de vue, il faut encore plus «coller» aux revendications du terrain, il faut mieux équilibrer les analyses théoriques et les démarches concrètes pour améliorer les conditions de travail.

Le fait que le SNUI et le SNADGI-CGT se retrouvent encore davantage en binômes dans les CAP locales va rejaillir sur la composition des CTPD et CTPS ; les directeurs vont avoir face à eux des représentants des personnels encore plus en prise directe avec les services, encore plus à même d'exprimer les revendications prioritaires.

Voir ainsi le syndicalisme combatif, gagner encore du terrain dans les lieux de défense des agents va constituer un point positif, mais à condition, bien entendu, que la dite combativité soit exprimée dans le bon sens.

Le premier point évoqué ci-dessus, l'homogénéité de la présence du SNUI, est sans doute le plus important car, à l'analyse des résultats direction par direction, on voit bien l'extrême diversité des évolutions des suffrages (31 sections ont enregistré une progression de 3 à 10 % par rapport à l'an 2000, 43 autres ont connu des reculs de 3 à 18 %).

Ce n'est un mystère pour personne, notre militantisme a proportionnellement plus de mal à se développer dans les grandes zones urbaines et c'est en Ile-de-France qu'il faut travailler en priorité, en commençant par le renforcement du réseau des correspondants.

Développer l'écoute, assurer plus de présence au quotidien, diffuser davantage d'informations locales, développer de nouvelles formations militantes, voilà des obligations pour un SNUI qui se targue d'une action de proximité, mais qui (comme au niveau national d'ailleurs) se laisse parfois trop envahir par les programmes officiels des groupes de travail et les rendez-vous programmés.

### 3 QUESTIONS POUR LE SNUI

### COMBATIVITE ET PARITARISME

Il va falloir éviter, d'un côté comme de l'autre, que des soucis excessifs de différenciation ne viennent masquer les attentes majoritaires et rien ne serait pire que des compétitions dogmatiques entre les deux organisations.

Un test va être fourni par la façon dont les dysfonctionnements des CAP locales vont être dénoncés et attaqués. Ressortir les querelles originelles sur ce sujet ne servira à rien, c'est à l'amélioration des garanties de gestion qu'il va falloir penser très vite et les élus devront se serrer les

coudes pour renforcer un paritarisme pour l'instant bien mal fagoté.

# DU 11 MARS

## LA CGT LA PLUS HOMOGENÈNE AU MINEFI

Déjà en 2000, après le conflit qui avait secoué le ministère, la fédération CGT avait dépassé FO d'une courte tête, recueillant les fruits de son engagement de terrain dans les grandes administrations financières.

Le 11 mars 2004, en recueillant massivement les suffrages des déçus de la CFDT (plus nombreux en proportion dans les autres administrations qu'à la DGI), la même fédération a progressé de plus de 4 points et pris du même coup la première place à la FDSU, laquelle a cependant légèrement amélioré son score. Ce constat est publié alors même que tous les votes n'ont pas été dépouillés, mais la base de 153 000 suffrages paraît constituer une référence valable.

En confirmant une plus forte homogénéité dans les administrations aux effectifs les plus fournis (DGI-CP-Douanes), la fédération CGT a fini par dépasser ses deux grandes rivales (s'appuyant, elles, sur deux places fortes : la DGI pour la FDSU, la CP pour FO).

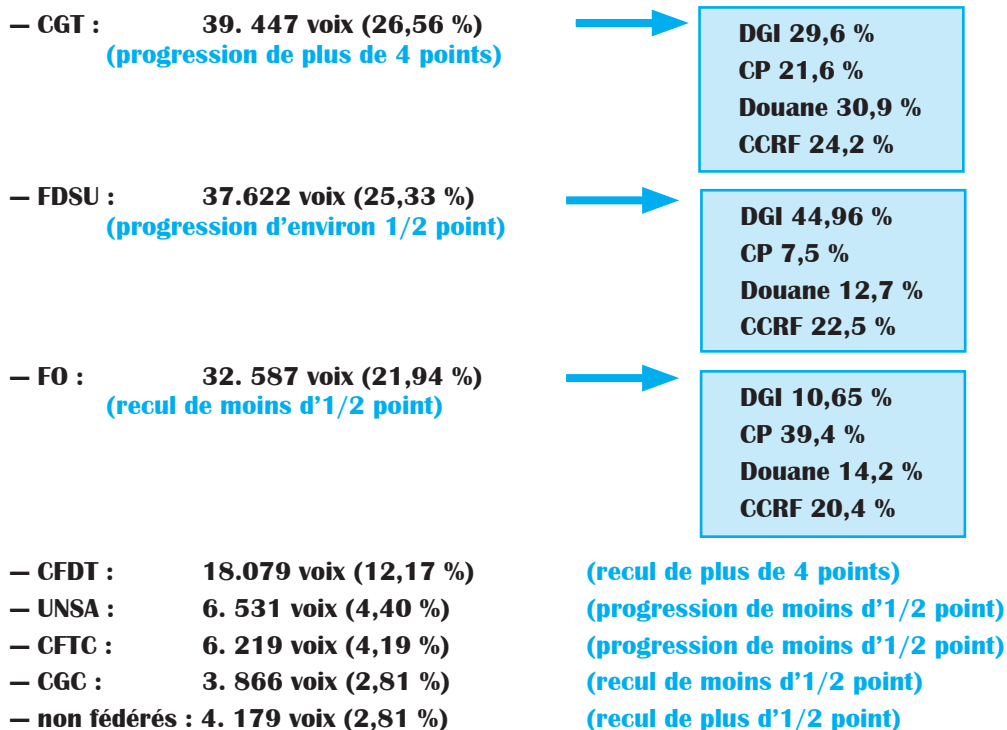
Au delà des constats du transfert des suffrages de la CFDT vers la CGT, la FDSU (et par conséquent le SNUI) ne pourra pas faire l'économie de quelques questions essentielles :

pourquoi «Solidaires» n'est-il jamais apparu comme un possible havre d'accueil de militants CFDT meurtris par le conflit des retraites ? Pourquoi, aussi, c'est une organisation confédérale dont on a pu critiquer les décisions d'appareil en juin qui a le plus attiré, 9 mois après, des victimes d'autres décisions d'appareil ? ...

Autre caractéristique du 11 mars, il paraît s'installer au niveau ministériel la même bipolarisation qu'à la DGI (moins marquée pour l'instant) et on a bien un couple CGT-FDSU qui dépasse la barre des 25 %, la fédération FO descendant de son côté sous les 22 % et la CFDT s'effondrant à environ 12 %.

Ce nouveau phénomène suffira-t-il à redonner du souffle à une intersyndicale Finances très défaillante depuis le conflit 2000 ? ... Rien ne permet de l'affirmer pour l'instant, même s'il faut objectivement remarquer que les positions de la CGT et de la FDSU ont souvent convergé ces dernières années (défense des missions de service public, revendications sur les moyens et les qualifications des agents).

### Un cliché sur 153 000 suffrages dépouillés au Minefi



Plus de 84 % des fonctionnaires des Finances ont voté le 11 mars (86,63 % à la DGI) et ils ont exprimé très clairement leur souhait de voir les syndicats poursuivre leur difficile bataille contre les réformes libérales.

Ayant recueilli plus de 50 % des suffrages, toutes administrations réunies, le binôme CGT-FDSU (qui ne peut être accusé jusqu'ici d'avoir accompagné les changements gouvernementaux) va avoir la responsabilité de maintenir une ligne combative. Le SNUI est prêt, dans cette affaire, à s'investir sans réserve.



# LES QUALIFICATIONS À LA DGI :

A l'heure où nous mettons sous presse, le ministre n'a toujours pas décidé quel plan de qualifications sera mis en œuvre en 2004. Pourtant, des réunions avec les fédérations des Finances se sont tenues sur ce sujet au dernier trimestre 2003, ainsi qu'en janvier et février 2004.

La DPMA avait d'ailleurs présenté, le 13 février, un plan quasi définitif et elle annonçait sa signature avant mars ; depuis, rien n'a bougé.

Ce retard n'est pas sans poser problème pour divers actes de gestion d'où le report des CAP devant examiner les listes d'aptitude de C en B et de B en A ...

Nous ne pouvons donc aujourd'hui que publier des chiffres indicatifs dans l'attente des décisions définitives.



## PROMOTIONS INTRACATÉGORIELLES

Pour décider des volumes de promotions à l'intérieur de chaque catégorie et réaliser des économies en continu, le Ministère veille à ce que le taux d'agents promus d'un grade à un autre ne soit pas supérieur à celui constaté en 2000. Depuis, la reconduction (sauf exception) de ces taux entraîne une réduction du nombre d'agents bénéficiaires. L'application de cette méthode, qui a été dénoncée à maintes reprises par le SNUI et la FDSU, risque de se traduire l'an prochain, pour la DGI, par la situation suivante (si le scénario présenté le 13 février est retenu) :

### ● POUR LA CATÉGORIE C

Accès au grade d'ACAP2			
Rappel volume 2003	Promouvables 2004	Taux	Volume 2004
1226	1899	46,90 %	938

Accès au grade d'ACAP1 (NEI)			
Rappel volume 2003	Promouvables 2004	Taux	Volume 2004
1679	9420	17,90 %	1686

### ● POUR LA CATÉGORIE B

Accès au grade de contrôleur 1ère classe			
Rappel volume 2003	Promouvables 2004	Taux	Volume 2004
672	3615	18,50 %	669

Accès au grade de contrôleur principal					
Rappel volume 2003	Promouvables 2004 (TA)	Taux	Volume 2004		
			TA	Concours	Total
890	7175	4,64 %	333	666	999

Par ailleurs, 184 promotions au grade d'ACA devraient être ouvertes aux agents des échelles 2 et 3 (AA et AST). Le SNUI et la FDSU ont exigé que ces agents puissent bénéficier d'une véritable formation professionnelle.

Pour ce qui concerne les promotions au sein de la catégorie A, le Ministère estime que les modifications apportées au statut à la DGI se suffisent à elles-mêmes et qu'aucun coup de pouce ne sera donc à donner pour l'accès au 2ème niveau.

Pour l'accès au grade de géomètre principal, le volume de promotions pour 2004 sera fixé à 53 possibilités.

Il ressort de l'examen des tableaux ci-dessus qu'en 2004 près de 19 000 agents remplissant les conditions statutaires pour être promus par tableau d'avancement risquent de rester sur la touche. C'est proprement inadmissible !

# UN CONTENTIEUX QUI S'ALOURDIT

## PROMOTIONS INTERCATÉGORIELLES

La FDSU et le SNUI n'ont cessé de rappeler qu'ils étaient favorables à une modification de la structure des emplois. Celle-ci s'établit actuellement, pour la DGI, à 47 % d'emplois de catégorie C, 30% d'emplois de catégorie B, 23 % d'emplois de catégorie A. Les volumes prévus des transformations d'emplois de C en B et de B en A tels qu'ils sont détaillés ci-dessous ne sont hélas pas de nature à répondre à notre revendication largement justifiée par l'évolution des doctrines d'emploi.

La DPMA a avoué que les diverses Directions (dont la DGI) ne poussaient pas dans notre sens, car elles estimaient ne pas détenir le «vivier» nécessaire ! ...

2000		2001		2002		2003		1ère approche 2004	
C en B	B en A	C en B	B en A	C en B	B en A	C en B	B en A	C en B	B en A
243	130	223	130	223	130	275	165	315	165

## NOTRE ANALYSE

Le plan de qualifications en passe d'être décidé pour 2004 risque de beaucoup ressembler aux précédents ; il sera donc nettement insuffisant eu égard aux qualifications exigées de tous les agents.

Sur la question importante des transformations d'emplois, qui entraînent autant de possibilités de promotions internes, le manque d'ambition de la DPMA et de la DGI est totalement inacceptable. On n'hésite pas à faire évoluer en permanence les doctrines d'emploi et aujourd'hui de très nombreux agents accomplissent des missions dévolues normalement à la catégorie supérieure. L'Administration a une conception très utilitariste des qualifications et des compétences et elle refuse toujours d'ouvrir les caisses.

L'extension de la délégation de signature aux agents de catégorie C pour les actes de procédure est une illustration récente de cette attitude ; comment la DGI peut-elle affirmer ne pas bénéficier d'un «vivier» d'un niveau suffisant pour établir des promotions supplémentaires de C en B alors qu'elle confie des responsabilités nouvelles aux ACA et ACAP ?

La FDSU et le SNUI ont exigé que des négociations soient ouvertes dans chaque Direction pour aboutir à de véritables plans pluriannuels de transformations d'emplois qui, à

effectif global constant, permettront seuls un rééquilibrage des catégories (1/3 de C, 1/3 de B et 1/3 de A).

Nous reviendrons ultérieurement sur les revendications que le SNUI porte en matière de promotion interne, de recrutement et de formation (exemple : mise en place d'un CIS pour l'accès à la catégorie A, refonte des listes d'aptitude, etc...).

Pour ce qui concerne les promotions de grade à grade en catégorie C et B, le SNUI dénonce très fermement les blocages de carrière maintenus en raison d'une curieuse solidarité intergénérationnelle (les promotions étaient difficiles précédemment, elles doivent le rester !). Il continuera d'exiger une linéarité des parcours des ACA et des contrôleurs.

Ultime volet des dossiers « qualifs » : les sous ! Que ce soit sous forme de points d'indice, que ce soit sous forme d'indemnités, il y a nécessité de payer les efforts collectivement déployés. Sur ce point, les demandes du SNUI ont déjà été précisées : attribution de points supplémentaires d'ACF aux contrôleurs encadrant plus de 7 agents, revalorisation des primes dans les IFU, maintien à titre personnel des régimes indemnitaires menacés par des restructurations, ...).

**Le SNUI et la FDSU se saisiront de toutes les occasions pour exprimer les revendications des agents. Ils n'accepteront jamais que la « reconnaissance des mérites » consiste en une réforme de la notation.**

**Ils sont prêts à sensibiliser et à mobiliser les personnels pour obtenir de véritables espaces de négociation et faire aboutir leurs revendications. Des discussions doivent avoir lieu en 2004, sur fond de LOLF, à propos de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), dans ce cadre toutes les revendications seront défendues.**



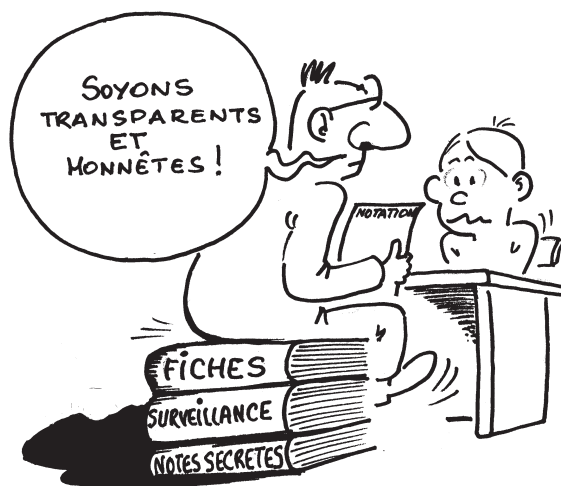
# CONTRÔLE FISCAL : ATTENTION,

La Direction Générale vient de publier, dans la Lettre, les résultats du contrôle fiscal pour 2003 en titrant : «des objectifs atteints». Elle se félicite bien évidemment de la hausse du nombre d'affaires et des résultats atteints. L'an dernier ce sont 9,9 milliards d'€ de droits et pénalités qui ont été rappelés dans le cadre du contrôle fiscal externe.

Pourtant, sous cet affichage de bon aloi, se cache une réalité amère : une fraude fiscale en augmentation, des cadences de vérification qui se dégradent et, en parallèle, des conditions d'exercice de la mission de plus en plus mauvaises (cf. article de l'Unité n°810 du 4/11/2003).

De plus, le SNUI s'interroge sur la place laissée au contrôle fiscal dans le nouveau découpage des missions, des programmes (et in fine des actions) qui a été présenté par le gouvernement pour la mise en place de la LOLF. Il n'en est pas fait mention pour l'instant et il devient urgent de repositionner cette mission à sa juste valeur !

Ne l'oublions pas, la nouvelle loi organique, dont l'application sera totalement effective en 2006, introduit plus qu'une simple réforme de l'élaboration du budget de la Nation. Elle va placer l'organisation et le fonctionnement des services sous la dictature de la performance et donc de la réduction des coûts. Le contrôle fiscal externe, pas plus que le contrôle sur pièces, ne seront épargnés par cette logique, mais qu'au moins on mette en exergue les crédits consacrés à ces tâches au lieu de les noyer dans la masse.



## L'ÉVOLUTION DE LA MISSION DE CONTRÔLE FISCAL DANS UN CONTEXTE LIBÉRAL

Chacun se souvient du rapport Lépine, de l'Inspection Générale des Finances, lequel s'attachait à démontrer, au travers d'analyses comparatives que la gestion de l'impôt en France était trop onéreuse.

Si le contrôle fiscal n'avait pas fait l'objet d'une analyse particulière dans cette étude, le rapport Strainchamps sur le contrôle fiscal externe avait, lui, dessiné quelque peu les nouvelles pistes vers lesquelles l'administration s'oriente, les analyses coût/rendement prenant de plus en plus de place.

On le sait, la logique libérale du «combien tu coûtes ? combien tu rapportes ?» transforme l'appréhension des missions régaliennes de l'Etat et le contrôle fiscal n'y échappe pas. Tous les repères antérieurs sur la fixation des objectifs, les méthodes de travail, le suivi statistique des travaux ont été chamboulés. On glisse d'un contrôle fiscal axé sur le répressif à un contrôle fiscal revisité dans le cadre de l'administration de service.

Avec la mise en place de la réduction du temps de travail, l'administration a voulu imposer de nouvelles méthodes (mise en place progressive des outils d'analyse - risque pour la programmation, changement des méthodes de vérifications, volonté d'adapter les moyens aux enjeux et notamment au recouvrement, avec la note «Parent» sur

l'application mesurée de la loi fiscale).

Au final, le véritable but pour l'administration est de dégager des gains de productivité, de faire plus simple, plus rapide, mieux, mais surtout avec moins de moyens !

Ce changement de philosophie qui heurte notre conception du contrôle fiscal (légitime contrepartie du système déclaratif) trouve toute son expression dans quelques lignes extraites du PICF de l'interrégion Est.

On peut lire à propos de la démarche professionnelle de qualité : «*Cette démarche consiste à ne contrôler que les contribuables chez qui il s'avère, après préparation du dossier, qu'il existe réellement un risque fiscal avéré ou du moins probable, et non éventuel.*»

De ce fait, il s'agit désormais de «*se concentrer en priorité sur des dossiers à finalité répressive, ou à défaut, budgétaire.*»

A ce stade il paraît donc évident que l'administration met de côté la finalité «*dissuasive*» et elle n'analyse pas le contrôle fiscal comme la nécessaire contrepartie du système déclaratif. Il est donc légitime de se poser la question de la réelle volonté de l'administration de remédier à la dégradation des cadences de vérification (article de l'Unité n°810 du 4 novembre 2003).

# LIAISONS DANGEREUSES !

## LES NOUVEAUX VECTEURS DE LA RÉFORME : LES PLANS INTERRÉGIONAUX DE CONTRÔLE FISCAL (PICF) - DE VÉRITABLES CONTRATS D'OBJECTIFS

C'est au gré des orientations impulsées par les délégués interrégionaux que commence à se dessiner l'approche nouvelle du contrôle fiscal. Et on va bien au-delà de ce que les agents avaient rejeté avec Alpage II.

Dorénavant, cet outil d'analyse et de statistique n'est plus suffisant pour l'administration. Et c'est par le biais d'expériences locales que la logique de l'analyse coût/rendement est poussée à son paroxysme, les «boîtes à outils» PICF... aidant !

Les PICF sont désormais calés sur le contrat de performance de la DGI, ils en reprennent les objectifs, mais ils en rajoutent et, notamment, ils n'hésitent pas à assigner des objectifs financiers aux agents ! C'est ainsi que l'on voit fleurir dans le PICF Ile de France des objectifs en droits nets rappelés, en médiane de droits ou en nombre d'opérations !

L'affrontement entre la quantité et la qualité penche encore et toujours en faveur de la quantité !

### ● Les contrats de progrès d'équipe

Dans l'interrégion Est, le plan met à disposition des directions un «kit DPA des brigades». Ce «kit», appelé «contrat de progrès d'équipe» n'est pas seulement un outil de diagnostic destiné à dégager des axes concrets de progrès, c'est surtout et principalement un contrat qui a vocation à être signé et qui met les agents en demeure de *«s'engager publiquement vis-à-vis de leurs collègues lors des réunions de brigades, sur l'engagement, le rendu ou le lancement de dossiers avec pour objectif de permettre à chacun de se rendre compte si la brigade est sur «les bons rails pour remplir ses objectifs».*

Au-delà, le PICF de la Dircofi Est met l'accent sur l'auto-programmation des brigades et donc les vérificateurs doivent y contribuer à hauteur de 20%. Il met par ailleurs en exergue l'amélioration de l'étalement des travaux et la diminution impérative de la durée moyenne des investigations sur place. L'approche «au temps passé» est réintroduite dans les fiches d'autodiagnostic pour les dossiers à faible rendement, les vices d'Alpage II réapparaissent.

### ● Les fiches d'autodiagnostic

La nouvelle mode serait, semble-il, aux fiches d'autodiagnostic ! Là où elles sont utilisées, elles sont servies par les IP, ne sont pas nominatives, mais comportent le n° du dossier et son nom. Cherchez l'erreur !

Certaines, comme celles de la Dircofi Ile de France-Est, permettent au chef de brigade d'analyser toutes les étapes de la

vérification, de sa préparation au suivi de son recouvrement. Outre l'analyse pointue des délais et des procédures, cette fiche comporte un examen des pièces de procédure en la forme et au fond. Cette approche introduit de façon formelle la volonté d'apprécier le travail de l'agent qui pourra être qualifié à ses divers stades de : «très satisfaisant», «satisfaisant», non satisfaisant».

Dans sa conception, cette fiche n'est pas communicable à l'agent !

### ● Les bilans personnalisés de compétence

Pour finir ce tour d'horizon des expériences, la Dircofi Ouest met la dernière main à un bilan personnalisé de compétence qui n'aurait d'autre finalité que de «préciser les besoins en formation et de déterminer le profil de l'agent afin de faciliter son cursus vers des formations adaptées» (sic).

Plusieurs analyses peuvent d'ores et déjà être tirées du tournant 2004, largement décrit ci-avant.

Tout d'abord l'administration adapte l'ensemble de son dispositif d'appréciation des agents, dans une optique d'individualisation outrancière, ce qui ne manquera pas d'altérer la notion de travail d'équipe. Les fiches d'autodiagnostic ou les bilans de compétence ne sont ni plus ni moins qu'une formalisation d'appréciations individuelles qui auront, par la suite, tout lieu d'être rentabilisées quand il s'agira d'établir non seulement les «marges de progrès» de l'agent évalué, mais également sa notation.

Au cas particulier, ces fiches et autres documents ne sont pas intégrés dans la procédure officielle de l'évaluation – notation, elles sont présentées comme marginales, non nominatives et, par-dessus tout, pour certaines, non communicables aux agents. C'est intolérable !

**Les agents doivent redouter de voir ces fiches se transformer en véritables «fichiers» comportant des éléments d'appréciation débordant le cadre strictement professionnel. Le SNUI demande le retrait de tout cet attirail !**

Il est de toute manière primordial de voir les agents du contrôle fiscal rejeter la nouvelle procédure d'évaluation-notation. Nous le savons, la nouvelle méthode n'est pas saine, le contingentement est toujours là et il n'y aura pas de «bonus» pour tout le monde. Avec ce système ce seront toujours les points faibles qui seront mis en exergue, il faudra toujours trouver du «négatif» pour dégager des marges de progrès.

**Le tournant 2004 intègre deux aspects. D'un côté, un certain laxisme politique affaiblit la mission de contrôle fiscal, tant dans son image (les statuts de St Martin et St Barthélemy, par exemple, ou encore la LOLF qui n'intègre pas dans son affichage officiel le contrôle) que dans ses moyens.**

**De l'autre côté, la dictature des indicateurs pèse sur les agents que l'on veut placer sous contrat tout en introduisant une approche formaliste et tatillonne de l'exercice des missions.**

**C'est par la solidarité et l'action que les acteurs du contrôle fiscal, comme l'ensemble de la communauté DGI, affirmeront leur attachement aux missions de service public et leur opposition au concept de contractualisation.**

ATTAC a eu l'heureuse initiative d'organiser au Palais des Congrès de Nanterre, les 13 et 14 mars, un «rassemblement de la résistance et des alternatives au néolibéralisme» en commémoration du 60ème anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance du 15 mars 1944.

De nombreux inspirateurs de la politique sociale d'après-guerre ont été réunis pour qu'ils donnent leur sentiment sur la politique actuelle.

## UNE BELLE INITIATIVE D'ATTAC : RASSEMBLEMENT DE LA RÉSISTANCE ET

### Mars 1944 : le programme du Conseil national de la Résistance

Il y a 60 ans, pendant l'occupation de la France par l'Allemagne nazie, des hommes et des femmes représentatifs des divers courants de la Résistance se mettaient d'accord sur l'essentiel pour élaborer un projet politique, économique et social de rupture avec l'«Etat Français».

Quelques extraits du programme du CNR viennent nous rappeler combien cet accord a eu de l'importance dès la Libération, combien il a pesé lors de l'élaboration de la Constitution de 1946, et particulièrement de son préambule, et dans la législation sociale mise en place pendant les premières années de la IVème République :

- retour à la Nation des grands moyens de production, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance, des grandes Banques,
- droit au travail et au repos, amélioration du contrat de travail,
- sécurité de l'emploi, réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, réajustement important des salaires,
- plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat,
- retraite permettant aux vieux travailleurs de finir leurs jours dignement.

### Mars 2004 : quand le programme du patronat devient celui du Gouvernement

Aujourd'hui le patronat et les détenteurs des richesses, forts des avantages qu'ils se sont donnés avec la liberté de circulation des capitaux et le maintien d'un chômage et d'une précarité de masse, se présentent comme de véritables «revanchards».

Ils veulent annuler progressivement tout ce qui a été conçu et élaboré il y a 60 ans.

Chaque jour, c'est un pan du programme du Conseil national de la Résistance qui est mis à la casse :

- persistance entretenue du chômage et démantèlement progressif de l'assurance-maladie,
- politique systématique de privatisation, démantèlement des services publics, ouverture à la concurrence,
- détricotage de la législation du travail, flexibilité accrue, ...
- destruction morceau par morceau du statut de la Fonction Publique,
- blocage des salaires et réduction des cotisations sociales des entreprises qui mettent ensuite en cause le fonctionnement des différentes branches de la sécurité sociale,
- affaiblissement du système des retraites par répartition, création de formules individuelles et privées d'épargne salariale,,
- mise en cause de la prise en charge collective des dépenses de santé.



## DES ALTERNATIVES AU NÉO-LIBÉRALISME

### Deux journées de débat

Ce sont près de 300 personnes qui ont pu débattre sur un certain nombre de sujets pour lesquels la comparaison était systématiquement faite entre les innovations sociales et progressistes imaginées en 1944/1945 et les attaques néolibérales qui s'accumulent depuis une dizaine d'années. Toute l'assistance a pu remarquer que les dégâts s'étaient accrus fortement depuis deux ans avec le gouvernement Chirac-Fillon-Mattei-Sarkozy-Perben.

Les thèmes abordés ont été nombreux :

- le retour aux libertés démocratiques et politiques,
- les nationalisations et la création de services publics au service de la Nation ;
- le renforcement de l'accès de toutes et de tous à l'instruction et à la culture ;
- le droit au travail, la sécurité de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail ;
- la Sécurité Sociale, en comparant ce qui a pu être envisagé en 1945 dans une France détruite et occupée pendant quatre années et ce qui paraît impossible aujourd'hui dans un pays immensément plus riche.

### Une présence réconfortante de quelques uns des signataires de l'appel proposé par ATTAC

Plusieurs des signataires de l'Appel à la commémoration du 60ème anniversaire du Programme du CNR ont pu participer aux débats des 14 et 15 mars. Citons-en quelques uns :

- **Raymond Aubrac**, né en 1914 ; il a participé à la création du mouvement Libération-Sud dès le printemps 1941.
- **Henri Bartoli**, qui a participé à la diffusion de journaux clandestins comme Témoignage Chrétien. Au sein du Conseil national de la Résistance il était plus particulièrement chargé de préparer la politique économique d'après-guerre.
- **Stéphane Hessel**, né en 1917 ; il parviendra à rejoindre le Général de Gaulle à Londres en 1941. Arrêté en juillet 1944, il est déporté à Buchenwald puis à Dora.
- **Maurice Kriegel-Valrimont**, né en 1914, syndicaliste CGT avant-guerre, il est au commandement national des Forces Françaises de l'Intérieur. Il reçoit, avec le général Leclerc et Henri Rol-Tanguy, la reddition de Von Choltitz à la libération de Paris. Il a tenu une place importante dans le tissage des liens qui ont permis la rédaction du programme du CNR, puis dans la construction de la Sécurité Sociale.

**Tous ces anciens ont lancé un message clair et fort :**

**Faites l'unité des forces syndicales, sociales et politiques sur quelques objectifs essentiels pour libérer les hommes et les femmes de la domination des idéologues néo-libéraux.**

**Œuvrez pour redonner de la place à la démocratie politique et citoyenne contre la dictature des marchés financiers et pour promouvoir une société basée sur l'accès de toutes et de tous à des droits économiques et sociaux réels.**



## CONCOURS MINISTÉRIEL DES AGENTS C

Nous avons déjà parlé ici de la volonté du ministère de lancer très vite un concours commun à toutes les administrations pour le cadre C.

Abordée dans le rapport Hüe, évoquée ensuite dans un groupe de travail à l'automne 2003, la perspective de réforme a ensuite pris corps très rapidement et c'est désormais un projet quasi-bouclé qui prévoit le lancement des opérations en 2005.

Malgré les critiques formulées par les trois principales fédérations syndicales (FDSU, CGT et FO), la DPMA a campé sur ses positions et la modification des statuts actuels de la catégorie C est programmée (la référence au niveau directionnel ne figurera plus dans les nouveaux textes).

Pour la DPMA, le nouveau concours C concernera dans un premier temps la DGI, la DGCP et la Douane. Dans son projet, elle entend répartir les lauréats dans les différentes directions en fonction des postes ouverts et des préférences exprimées par les candidats. Ceux-ci devront obligatoirement opter par ordre de préférence pour les trois directions.

Pour le SNUI le système préconisé ne pourra que générer des inégalités de traitement entre les lauréats des listes principales et ceux des listes complémentaires, en fonction des dates d'appel. Il sera tout aussi inacceptable de voir mis en place un concours ministériel national à affectation RIF, alors que les concours RIF actuels sont déjà générateurs d'inégalités et d'iniquités.

L'administration entend aussi remodeler la nature des épreuves, en renforçant le poids des QCM dans le processus de sélectivité et en introduisant, pour tous les candidats admissibles, un oral. La FDSU a émis de vives réserves sur ces deux points, car cela ne vise qu'à pénaliser les candidats n'ayant que le niveau BEPC.

Ce nouveau projet de réforme n'est pas un aménagement purement technique, comme le laisse entendre l'administration. Il ouvre des champs énormes de réflexion sur les modalités d'accès aux emplois publics, sur la carrière C, sur les modes de formation ... et allons plus loin, sur la configuration des administrations financières à moyen terme.

Francis Mer ne vient-il pas de rappeler à tous ses directeurs généraux qu'ils devaient réfléchir sur l'accomplissement de leurs missions à l'horizon 2010 ? ...

